

La fibromyalgie et le déremboursement de l'ADARTREL



Déremboursement de l'ADARTREL

L'ADARTREL est un des médicaments préconisé pour soigner le syndrome des "Jambes sans Repos".

Le syndrome des "Jambes sans Repos" étant propre aux personnes souffrant de fibromyalgie mais également dans le cas d'autres maladies.

Ce syndrome constitue une pathologie neurologique sensori-motrice extrêmement invalidante dans ses formes sévères, à répercussions importantes sur la qualité de vie, les performances au travail et la santé physique et mentale des individus qui en sont atteints.

Le 9 mars 2011, la Commission de Transparence de la HAS (Haute Autorité de Santé) s'est prononcée en faveur du déremboursement de l'ADARTREL, jusqu'alors remboursable, ce rapport ne considère pas à sa juste valeur la sévérité de ce syndrome, allant jusqu'à nier son incidence en termes de santé publique et son existence en termes de maladie organique.

Je vous joins le lien de l'Association Française des Personnes Affectées par le Syndrome des Jambes Sans Repos [ICI](#) ainsi que le lien de l'HAS concernant ce déremboursement.

Publié par Antoine Bernaud